

Chères familles,

Afin d'offrir un meilleur outil pour vos démarches d'inscriptions de vos enfants, un nouveau portail famille entre en service pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2021.

Plus moderne, il se veut simple, réactif et utilisable depuis vos smartphones, tablettes et ordinateurs. L'ouverture de ce nouveau portail nécessite quelques opérations de votre part :

Vous aviez un compte Portail actif avant le 1^{er} juin 2021 :

- 1) Activez votre compte sur le nouveau Portail, en cliquant sur le lien que vous recevrez par mail le **mardi 06 juillet** (*Attention : ce lien sera valide jusqu'au vendredi 23 juillet 2021*)
- 2) Vérifiez et complétez les informations des différentes fiches suivantes :
 - Adulte / Foyer / Enfant (1 fiche par enfant)

Vous aviez créé un compte Portail après le 1^{er} juin 2021 ou vous n'aviez pas encore de compte :

- 1) Créez votre compte sur le nouveau Portail à partir du **lundi 19 juillet** : <https://coevrons.portail-familles.app>
- 2) Complétez les informations des différentes fiches suivantes :
 - Adulte / Foyer / Enfant (1 fiche par enfant)
- 3) Validez votre compte en cliquant sur le lien reçu dans votre boîte mail.

A partir du **mardi 27 juillet 2021**, vous pourrez inscrire votre(vos) enfant(s) sur les services suivants :

- Périscolaire et restauration de l'année scolaire 2021/2022 de la Commune Nouvelle d'EVRON, de la Commune Nouvelle de MONTSURS et de la Commune de NEAU.
- Les 6 Accueils de Loisirs du territoire (BAIS, EVRON, MONTSURS, SAINT-CHRISTOPHE-DU-LUAT, VAIGES et VOUTRE) pour les mercredis du 1^{er} septembre* au 15 décembre 2021.

** Pour les familles ayant déjà inscrit leur(s) enfant(s) le 1^{er} septembre 2021 sur le Portail actuel, il faudra réitérer votre demande sur le nouveau portail.*

=> Vous retrouverez sur ce nouveau Portail, tout au long de l'année, les inscriptions pour les autres périodes et pour les autres activités (Multisport, J'me Bouge, Séjours de vacances).

Pour vous accompagner, nous mettrons à votre disposition également sur ce nouveau Portail, des tutoriels pour vous aider dans vos démarches.

Pour toutes autres questions, n'hésitez pas à contacter le Guichet Unique au 02-43-01-85-01.

Les services Communaux concernés et
La Communauté de communes des Coëvrans